



Cotisations sociales à humanis

Par **Daniel Goletto**, le **05/08/2016** à **23:51**

Nous sommes une ASL de lotissement

Nous venons de nous inscrire à l'INSEE pour avoir le numéro SIRET/SIRENE, car beaucoup d'administration et fournisseurs nous le demandent.

Nous venons de recevoir de l'organisme HUMANIS, des cotisations à payer. Sachant que nous sommes tous bénévoles, que nous n'avons aucun personnel.

Que représentent ces cotisations?

Sommes-nous dans l'obligation de payer?

Pouvons-nous nous désinscrire des l'INSEE?

Est-ce que HUMANIS a le droit de demander ces cotisations sans autre forme, ni explications.

Nous vous remercions pour vos réponses et conseils

L'ASL La Crabière